

**123 BATI RENOVATION**

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 3000 €

29 AVENUE LELIEVRE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY 881915466

(la « Société »)

---

# **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS**

---

**Le 22/10/2025**

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

---

# Décisions

---

## Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 30 Boulevard de Sébastopol 75004 Paris, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 29 AVENUE LELIEVRE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS à compter du 22/10/2025.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 2

Il est pris acte par les Associés la cession de 9999 actions pour un montant de 1 euros de la Société détenues par la société WEILEI, dûment représentée par DIDIER DESJARDINS en date du 30/09/2025, à un nouvel associé : la société weilei management, SAS au capital social de 1 euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 992030999, ayant son siège social au 60 rue francois 1er, 75008 Paris, France, dûment représentée par DIDIER DESJARDINS.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## Décision 3

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

## **Décision 4 : Pouvoir**

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

---

**La société weilei, associée, représentée par DIDIER DESJARDINS**

**DIDIER DESJARDINS, associé(e)**

**la société WEILEI, Cédant de titres de la Société, représentée par DIDIER DESJARDINS**